

FAITS DIVERS/JUSTICE

faits-dj.union@sonapresse.com

Franceville: Fabien Aza-Boubanga et Ruch Dzoubo-Okoumba condamnés à perpétuité

N.O.
Franceville/Gabon

FABIEN Aza-Boubanga et Ruch Dzoubo-Okoumba, tous deux Gabonais, ont été jugés par contumace, le 2 avril dernier, lors des assises de la Cour criminelle de Franceville. Le premier était poursuivi pour vol à main armée perpétré contre dame Blandine Oye-Mba. Le second pour tentative d'incendie volontaire d'une maison habitée, destruction des biens appartenant à autrui et détention et usage de chanvre indien.

Les faits reprochés à Fabien Aza-Boubanga se sont déroulés à Makokou en 2016. Dans cette ville, ce dernier muni d'une arme blanche avait tenté de dépouiller Blandine Oye-Mba de son argent. Au sortir des débats de vendredi dernier, l'accusé a été déclaré coupable du crime de tentative de vol qualifié. En répression, il a été condamné à la réclusion criminelle à perpétuité. En application des articles 1 et 9 de la loi 009/2019 et articles 209 et 252 du nouveau Code de procédure pénale.

En détention, par contre, depuis le 30 novembre 2013, à Franceville, Ruch Dzoubo-Okoumba est, quant à lui, pourtant dépeint par son entourage comme un garçon calme. Mais dont la personnalité devient très agitée et agressive quand il est sous l'effet de la drogue. C'est dans cet état second que, muni d'un bidon de pétrole, il est allé mettre le feu au domicile de son cousin qu'il soupçonnait de lui avoir volé une somme de 12 000 francs. Face à l'échec de la première tentative, - la victime ayant réussi à circonscrire le feu -, Ruch Dzoubo-Okoumba va s'emparer d'une cisaille, à l'aide de laquelle il va découper le portillon, les compteurs d'électricité et autres biens appartenant à son cousin.

Lors de son interpellation, il est appréhendé avec du chanvre.



Fabien Aza-Boubanga et Ruch Dzoubo-Okoumba qui ont été jugés en leur absence.

Tous ces chefs d'accusation l'accablent et l'affaire est sans appel. " Sur la culpabilité, entendu qu'il résulte de l'information, preuves suffisantes contre Ruch Dzoubo-Okoumba (...) par ces motifs, statuant publiquement par contumace en matière criminelle et en dernier ressort,

déclare Ruch Dzoubo-Okoumba coupable du crime de tentative d'incendie volontaire et du délit de dégradation des biens appartenant à autrui. En répression, le condamne à la réclusion criminelle à perpétuité ", a déclaré le président de la Cour, Frédéric Mounanga.

Deux Chinois en prison pour deux pépites d'or



La prison centrale de Lambaréné où viennent d'être écroués Lu Qin et Hou Jilian.

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

DEUX ressortissants chinois exerçant sur le site d'exploitation d'or de la société Alpha Centauri Mining (ACM), à Ndjolé, ont été placés sous mandat de dépôt le 3 avril dernier à Lambaréné. Les nommés Lu Qin et Hou Jilian auraient dissimulé deux pépites d'or, qu'ils envisageaient sans doute de négocier pour leur compte personnel.

Selon une source policière proche du parquet de Lambaréné, les faits se sont déroulés le 30 mars 2021 vers 16 heures. Alors que le superviseur de sécurité d'Alpha Centauri Mining est en train de surveiller les laveurs de tapis, Lu Qin et Hou Jilian, qui travaillent pour l'entreprise de sous-traitance Yang Shi

Mining, tombent sur deux pépites d'or. Après s'être entendus sur la conduite à tenir, Lu Qin glisse les deux pépites d'or dans la botte de son collègue Hou Jilian. Ignorant que le superviseur est en train de filmer leurs faits et gestes.

Le responsable de la sécurité ordonne ensuite aux deux hommes de restituer les pépites, avant de les conduire chez les supérieurs hiérarchiques. Ces derniers saisissent les Officiers de police judiciaire (OPJ) de la brigade de gendarmerie centre de Ndjolé qui procèdent alors à l'arrestation des deux voleurs.

Déférés devant le procureur de la République près le tribunal de première instance de Lambaréné samedi dernier, Lu Qin et Hou Jilian ont été placés en détention provisoire à la maison d'arrêt de la localité.



Pensée pieuse

06 Avril 2018 - 06 Avril 2021,

3 ans déjà que tu es parti.

Nous rendons grâce à Dieu pour ton séjour parmi nous.

Ton témoignage reste vivant et nous fortifie chaque jour.

Tu restes à jamais une tâche indélébile dans nos cœurs.

Tes frères et soeurs,
Dieu-donné, Julienne, Solange, Jean Bosco, Mireille...

Repose en paix